ÉDOUARD MONTPETIT
CÉGEP D'AVENIR

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit tenue le 12 septembre 2024, à 18 h 00, par visioconférence

Sont présents :

Hélène Bailleu, membre d'office et directrice générale du Cégep
Marie-Ève Baron, personnel enseignant
Chantal Bélanger, diplômée secteur technique, cégep Édouard-Montpetit
Benoit Dicaire, parent d'étudiant
Stéphane Dion, parent d'étudiant
Raymond Lagacé, secteur socio-économique
Manon Lapierre, personnel de soutien
Benoit Lecours, diplômé du secteur technique (ÉNA)
Frédéric Lefebvre, diplômé du secteur préuniversitaire
Josée Lepitre, secteur des centres de services scolaires
Julie Loslier, secteur socio-économique
Patrick Monarque, secteur activités entreprises
Emmanuelle Roy, membre d'office et directrice des études du Cégep
Edouard Spriet, secteur des activités économiques
Julie Tougas Ouellette, professionnel non enseignant
Elise Violletti, secteur Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie

Sont absent(e)s :

Isabelle Desrochers Galipeau, secteur universitaire
Janick Morin, personnel enseignant

Sont invités :

Jean-Paul Gagné
François Lefebvre, directeur des ressources financières
Marie-Pier Lépine, secrétaire générale et secrétaire d'assemblée

Le vice-président, Benoit Dicaire, préside l'assemblée. Marie-Pier Lépine agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 18 h 00.

M. Dicaire informe les membres du conseil d'administration que quatre membres du conseil d'administration participent à leur première rencontre, incluant Hélène Bailleu, directrice générale. Des présentations plus formelles seront faites lors de la prochaine assemblée ordinaire du conseil.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROJET D'ORDRE DU JOUR		Points
1.	Adoption de l'ordre du jour	Décision
2.	Suivi concernant la composition du conseil d'administration	Information
3.	Informations et décision concernant l'imposition d'un niveau d'investissement	Décision
4.	Prolongation d'une autorisation d'emprunt pour le projet d'acquisition d'un banc d'essai moteur hybride	Décision
5.	Date de la prochaine séance	Information
6.	Levée de la séance	Décision

24-CA-071 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Elise Violletti, appuyée par Patrick Monarque, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 12 septembre 2024 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Stéphane Dion rejoint la réunion à 18 h 05. Julie Tougas Ouellette rejoint la réunion à 18 h 06.

2. SUIVI CONCERNANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marie-Pier Lépine, directrice du développement institutionnel et secrétaire générale, fait un suivi concernant la composition du conseil d'administration et fait état des discussions du comité directeur à ce sujet.

Elle présente les 4 membres qui se sont joints au conseil d'administration depuis la dernière réunion ordinaire :
Hélène Bailleu, directrice générale;
Raymond Lagacé, président de l'ordre des denturologistes, nommé par la ministre sur un des sièges réservés au secteur socio-économique;
Julie Tougas Ouellette, membre nommée par le personnel professionnel;
Edouard Spriet, vice-président aux ressources humaines, pour la région des Amériques, chez Alstom, nommé par la ministre sur un des sièges réservés au secteur des entreprises.

Marie-Pier Lépine explique que les nominations effectuées par la ministre ont eu pour effet de mettre fin aux mandats de Jean-Paul Gagné et d'Eric Trudeau. Elle précise que le comité directeur a discuté de ce sujet lors de la réunion ordinaire du 11 septembre 2024 et qu'une proposition serait soumise lors de la prochaine assemblée ordinaire du 2 octobre 2024 afin de préserver une saine gouvernance et la mémoire institutionnelle du conseil d'administration.

Jean-Paul Gagné participe à la réunion pour les prochains sujets.

3. INFORMATIONS ET DÉCISION CONCERNANT L'IMPOSITION D'UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT

François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente l'état de situation en lien avec l'imposition d'un plafond de financement par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et répond aux questions des membres.

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a informé tous les cégeps au cours des dernières semaines qu'un plafond autorisé maximum de dépenses en infrastructure leur était maintenant imposé pour l'année 2024-2025.

Le 31 juillet 2024, le Cégep a appris que le plafond d'investissement imposé au Cégep pour l'année en cours limiterait les dépenses annuelles autorisées à environ 5 M$, alors que le budget d'investissement du Cégep est de 10 M$ pour 2024-2025. Compte tenu des engagements en cours, les dépenses associées à ce budget doivent donc être suspendues jusqu'à nouvel ordre. Cette mesure affecte les achats liés au budget d'investissement et ne touche pas les dépenses couvertes par le budget de fonctionnement.

Bien que cet état de fait soit hors de son contrôle, le comité de direction du Cégep est en mode solution et travaille sur différents scénarios permettant de soutenir les projets en lien direct avec la mission du Cégep. M. Lefebvre présente un plan d'action à cet effet. À titre informatif, des représentations ont été réalisées auprès du MES afin de le conscientiser à la problématique que vécue, qui est la même dans les autres cégeps. La Fédération des cégeps travaille également avec le réseau collégial pour trouver des solutions et dénouer cette impasse.

Hélène Bailleu fait état des récents développements et des discussions qui ont eu lieu avec le Conseil des directions générales de la Fédération des cégeps et des représentants du ministère de l'Enseignement supérieur.

M. Lefebvre et Mme Bailleu précisent divers éléments, en fonction des interrogations des membres du conseil, notamment le fait que le niveau de dépenses imposé n'est pas le même pour tous les cégeps et les moyens utilisés pour dénoncer la décision du ministère. Ils indiquent également que le projet du Pavillon de la Santé est exclu de cette nouvelle mesure et progresse selon les échéanciers prévus. Par ailleurs, au niveau des risques légaux auprès des fournisseurs, ils sont estimés comme faibles, considérant que le niveau imposé permettra de respecter les contrats déjà octroyés.

M. Lefebvre ajoute que la direction ressent une grande compréhension de la part des membres du personnel face à cette situation. Une membre interne confirme cela et remercie la direction d'avoir communiqué l'information au préalable aux membres du personnel.

24-CA-072 PROPOSITION

ATTENDU que, le 31 juillet 2024, la ministre de l'Enseignement supérieur a transmis une lettre aux cégeps, dont le Cégep Édouard-Montpetit, pour les informer des allocations pour les volets infrastructures et ressources informationnelles pour l'année 2024-2025;

ATTENDU que, dans cette lettre, le cégep Édouard-Montpetit a été informé de l'imposition d'un niveau d'investissement autorisé, à savoir qu'il était désormais assujetti à un montant maximal permis pour la réalisation des travaux pour l'année visée;

ATTENDU que cette décision a été communiquée durant l'été, alors que le conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit avait déjà adopté son budget d'investissement 2024-2025;

ATTENDU que le niveau d'investissement imposé au cégep Édouard-Montpetit pour l'année en cours limiterait les dépenses annuelles autorisées à environ 5 M$, alors que le budget d'investissement du Cégep est de 10 M$ pour 20242025;

ATTENDU que l'imposition du plafond entraîne la suspension des travaux d'infrastructure qui ont pour but d'améliorer la sécurité et l'intégrité du bâtiment, de même que la bonne tenue des cours;

ATTENDU que la mesure entraîne aussi la suspension de centaines de demandes planifiées d'achats d'équipements, telles le renouvellement et l'ajout d'ordinateurs pour les nouvelles étudiantes et les nouveaux étudiants, le remplacement et l'ajout de mobilier pour les classes, le remplacement d'équipements en aéronautique, ainsi que les achats de livres pour la bibliothèque;

ATTENDU que cette décision d'imposer des restrictions budgétaires a été prise unilatéralement, rétroactivement et sans aucune consultation préalable des cégeps;

ATTENDU le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale, déposé pour l'année 2023-2024, quant à la Gestion du parc immobilier des cégeps, fait état que deux tiers des bâtiments des cégeps sont en mauvais état et que les investissements prévus couvrent moins de la moitié des besoins à venir;

ATTENDU que, pour l'année 2024-2025, les cégeps font face à une augmentation importante de 5.3% des inscriptions étudiantes par rapport à l'année précédente, soit la plus forte hausse de la population étudiante collégiale en 25 ans;

ATTENDU que cette décision sans précédent a été prise en non-respect de l'instance de gouvernance décisionnelle du cégep Édouard-Montpetit, soit son conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et des finances;

Marie-Ève Baron, appuyée par Patrick Monarque, propose à l'assemblée de :

- **Dénoncer la lettre du 31 juillet 2024 transmise au cégep Édouard-Montpetit par la ministre de l'Enseignement supérieur ainsi que l'imposition par le gouvernement du Québec d'un**

niveau d'investissement incompatible avec la réalité du Cégep et de son École nationale d'aérotechnique;

- **Dénoncer la décision unilatérale du gouvernement du Québec, laquelle affecte directement la réalisation de la mission du cégep Édouard-Montpetit et de l'École nationale d'aérotechnique, particulièrement quant à la réussite et la persévérance des personnes étudiantes, de même qu'au maintien d'espaces sécuritaires;**
- **Demander au gouvernement de renoncer à cette mesure et de mettre en œuvre des règles budgétaires permettant au cégep Édouard-Montpetit de réaliser adéquatement sa mission;**
- **Mandater le président du conseil d'administration d'en informer la ministre de l'Enseignement supérieur.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. PROLONGATION D'UNE AUTORISATION D'EMPRUNT POUR LE PROJET D'ACQUISITION D'UN BANC D'ESSAI MOTEUR HYBRIDE

François Lefebvre présente ce sujet. L'École nationale d'aérotechnique (ÉNA) du cégep Édouard-Montpetit, en étroite collaboration avec le Centre technologique en aérospatiale (CTA), réalise la construction d'une infrastructure et l'acquisition d'équipements constituant un banc d'essai pour le développement, la qualification et les tests requis pour la nouvelle génération de moteur hybride. Cette installation sera le premier banc d'essai modulaire au Canada pour le domaine de la motorisation hybride en aéronautique. Il s'agit d'un projet démarré en 2022-2023 et qui a été présenté au conseil d'administration à plusieurs occasions.

Les partenaires gouvernementaux (Développement économique Canada) et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), de même que les autres partenaires du projet (Pratt & Whitney Canada, CEL Aerospace, ÉNA et CTA) contribuent au financement du projet.

Le 6 septembre 2023, le conseil d'administration du Cégep a adopté une résolution permettant l'obtention des autorisations requises du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) pour renouveler un emprunt temporaire auprès de l'institution financière du Cégep, d'au plus 6 012 000 $ et pour une durée maximale de 12 mois (30 septembre 2024), pour la portion des achats financée par l'Agence de développement économique du Canada.

Pour faire suite à l'autorisation du MES, le Cégep a contracté l'emprunt auprès de son institution financière. Cependant, l'échéancier des travaux a été revu depuis et la durée maximale qui se termine le 30 septembre 2024 ne sera pas suffisante pour assurer le financement des travaux pendant le projet.

Le Cégep a donc besoin d'obtenir une résolution du conseil d'administration permettant de prolonger l'obtention des autorisations requises du MES pour l'emprunt temporaire auprès de son institution financière pour une durée additionnelle maximale de 24 mois, jusqu'au 30 septembre 2026.

M. Lefebvre rappelle le budget total du projet et précise que le financement gouvernemental sera versé au Cégep à la fin du projet. Ce financement couvrira le montant de l'emprunt temporaire, mais les intérêts de cet emprunt seront payés annuellement par le Centre technologique en aérospatiale (CTA) jusqu'à la fin du projet.

Suite à une question d'un membre, M. Lefebvre précise que le niveau d'investissement imposé au Cégep, lequel a été discuté dans le cadre du point 3 de l'ordre du jour, concerne le budget d'investissement alloué par le ministère de l'Enseignement supérieur, mais n'affecte pas les sommes octroyées par d'autres ministères.

24-CA-073 PROPOSITION

ATTENDU que le projet de banc d'essai mobile pour le développement de moteur thermique, hybride et électrique pour le secteur aérospatial aura des retombées importantes et stratégiques pour la formation, la recherche et le développement et la croissance de l'industrie aérospatiale canadienne;
ATTENDU l'entente de contribution intervenue entre le Cégep, le CTA et l'Agence de développement économique du Canada pour un montant de 6 012 823 $;
ATTENDU la *Loi sur l'administration financière*;
ATTENDU la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* qui autorise les emprunts par le Cégep;
ATTENDU l'emprunt temporaire contracté auprès de l'institution financière du Cégep d'au plus 6 012 000 $ pour la portion des achats financée par l'Agence de développement économique du Canada, et d'une durée maximale de 12 mois pour le projet « Acquisition d'équipements constituant un banc d'essai moteur modulaire et mobile et construction des infrastructures connexes »;
ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Mme Elise Violletti, dûment appuyée par M. Stéphane Dion, propose à l'assemblée d'obtenir les autorisations requises du ministère de l'Enseignement supérieur pour prolonger l'emprunt temporaire auprès de l'institution financière du Cégep d'au plus 6 012 000 $ pour la portion des achats financée par l'Agence de développement économique du Canada, pour une durée additionnelle de 24 mois pour le projet « Acquisition d'équipements constituant un banc d'essai moteur modulaire et mobile et construction des infrastructures connexes ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration est prévue le mercredi 2 octobre 2024, à 18 h 30, au campus de Longueuil. Un souper sera servi de 17 h 30 à 18 h 30.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est dûment proposé et appuyé, et unanimement résolu, de lever la séance à 18 h 54.

Benoit Dicaire

Benoit Dicaire
Président du conseil d'administration

Marie-Pier Lépine

Marie-Pier Lépine
Secrétaire d'assemblée